

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Budget Principal

ORIENTATIONS

BUDGÉTAIRES

ANNÉE 2022

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour leurs établissements publics (dont le CCAS). Première étape du cycle budgétaire, il doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif (loi Administration Territoriale de la République du 06 février 1992).

C'est un moment important de la vie du CCAS puisque, à cette occasion, le Conseil d'administration traduit budgétairement ses décisions et ses axes d'actions au service des Lonsois.

Il convient donc, dans un premier temps, d'étudier la situation financière du CCAS au travers du compte administratif prévisionnel 2021, puis d'établir une première proposition d'équilibre budgétaire pour 2022, grâce à l'analyse de l'évolution des dépenses et des recettes.

COMPTES PROVISOIRES du budget principal du CCAS POUR 2021

Ces éléments sont tirés d'un compte administratif prévisionnel et doivent être considérés en tant que tels.

En section de fonctionnement :

En Dépenses :

L'année 2021 reste marquée par la crise sanitaire.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 594 212,87 € et ont subi une hausse par rapport à l'exercice 2020 (+ 50 000 € environ).

Cette augmentation est due, principalement :

- à l'activité portage de repas à domicile qui a subi une hausse importante. 19 515 repas ont été livrés en 2021 contre 17 755 en 2020.

Avec la crise sanitaire et les isolements imposés, certains bénéficiaires ont fait appel plus régulièrement au portage de repas, ce qui explique principalement cette hausse d'activité.

Le nombre de bénéficiaires est de 123. Le coût réel de cette activité est de 149 570,17 € pour une recette de 127 794,91 €, le solde étant à la charge du CCAS.

- Les dépenses de personnel sont également en hausse cette année (177 261,28 € en 2021 contre 156 829,03 € en 2020). Cette augmentation est due à la mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et au versement d'une indemnité de licenciement à un agent.

- Concernant la ligne fête et cérémonies, les manifestations annuelles ont pu reprendre en 2021 après une année 2020 perturbée par la Covid. Le coût total de cette ligne est de 44 225,31 €, dont 37 000 € environ pour la distribution des 1 475 colis de Noël.

- La dépense du poste secours est également en augmentation par rapport à 2020 : son coût pour l'année est de 75 875,64 € contre 61 717 € en 2020. Les dépenses par domaines d'intervention sont variables d'une année sur l'autre, car dépendantes de la demande des administrés.

Il convient d'ajouter que l'enveloppe prévue au budget (94 000 €) n'a été consommée qu'à hauteur de 80,7 %. Malgré le contexte, les demandes en secours n'ont pas progressé de façon exponentielle.

Pour les autres dépenses, les évolutions suivantes sont constatées :

- La subvention d'équilibre nécessaire au budget annexe SAD s'est avérée moins importante que prévue : 78 730,09 € en 2021 contre 83 306 € en 2020.

- Les subventions versées au collectif alimentaire et à la Fondation John Bost – EHPAD Les Foyers se sont maintenues en 2021.

En recettes :

Les recettes 2021 ont augmenté de 54 300 € environ par rapport à 2020. Elles s'élèvent globalement à 715 875,64 €. Cette hausse s'explique comme indiqué ci-dessus par l'augmentation de l'activité portage de repas, mais aussi par le versement d'une subvention communale plus élevée cette année (450 000 € de subvention versée en 2021 contre 439 000 € en 2020).

Au total, la section de fonctionnement a dégagé un excédent de 121 662,77 € contre 111 698 € en 2020 (+ 9 964,77 €).

En section d'investissement :

En Dépenses :

En 2021, le budget principal du CCAS a versé une subvention d'équipement au budget SAD pour financer l'acquisition du véhicule (12 738,17 €). 4 ordinateurs portables ont également été achetés cette année pour 3 266,30 €.

En recettes :

Les recettes suivantes ont été enregistrées :

- excédent d'investissement 2020 reporté pour 33 530,42 € ;
- FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) pour 194 € ;
- amortissement du matériel et mobilier de bureau pour 649 €.

Au total, la section d'investissement se clôture avec un excédent de 18 368,95 €.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES du budget principal du CCAS POUR 2022

En fonctionnement :

Côté dépenses :

Les postes suivants doivent être ajustés à la hausse :

- l'enveloppe relative au portage de repas est relevée à 122 800 € en 2022 contre 117 300 € en 2021, compte tenu du réalisé de l'année précédente. Cette estimation est faite sur une hypothèse de 15 000 repas livrés en 2022.
- il convient d'augmenter l'enveloppe « fêtes et cérémonies » (+ 3 000 €) du fait de l'accroissement de la population concernée par les colis et de l'augmentation des prix des traiteurs.

Les dépenses suivantes sont maintenues en 2022 :

- l'enveloppe relative aux charges de personnel est identique à 2021 (165 700 €). L'effet « Noria » engendré par le départ à la retraite de deux statutaires permet de compenser les augmentations de charges liées à l'évolution des carrières et à la finalisation du nouveau régime indemnitaire.
- De même, l'enveloppe « aides » est maintenue à 94 000 € cette année.

Pour finir, concernant la subvention d'équilibre nécessaire au budget SAD, la prévision s'avère inférieure à l'année précédente : 60 353 € contre 134 000 € en 2021. La revalorisation du tarif du département, ainsi que la mise en place d'un tarif différencié pour les bénéficiaires sans prise en charge, permettent d'atténuer le déficit prévisionnel du budget.

Au total, les dépenses de fonctionnement sont en baisse par rapport à 2021 : - 33 000 €.

Côté recettes :

Le budget 2022 prévoyant une augmentation de l'activité portage de repas, la recette est réévaluée à 98 200 € contre 88 450 € en 2021.

De même, l'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 121 662,77 € contre 111 698 € l'année précédente.

Compte tenu de ces deux augmentations, la subvention communale versée par la ville au budget du CCAS peut être ramenée à 400 000 € (contre 450 000 € en 2021).

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant total de 644 862,77 €.

En investissement :

Deux investissements sont prévus cette année :

- le remplacement du véhicule de service pour 20 000 € ;
- l'acquisition d'un logiciel pour la gestion des ressources humaines pour 3 200 €.

Ces investissements seront financés par l'excédent d'investissement reporté (18 368,95 €) et les dotations aux amortissements (16 653,47 €).

Le CCAS n'a pas d'emprunt en cours.

La section d'investissement représente la somme de 35 022,42 €.